



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Approvisionnement en produits hygiéniques des établissements scolaires

Question écrite n° 28604

Texte de la question

Mme Maud Petit appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'approvisionnement des établissements scolaires en produits hygiéniques. L'annonce de la reprise progressive des cours le 11 mai 2020 est source d'appréhension et de questionnements pour de nombreux parents. Un des sujets d'inquiétude concerne le respect des mesures d'hygiène dans les établissements scolaires pendant la gestion de cette crise sanitaire. Dans l'Hexagone, sept établissements scolaires sur dix seraient concernés par des problèmes sanitaires. En 2017 déjà, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) soulignait que 62 % des collèges en France souffraient d'un manque d'approvisionnement en produits hygiéniques, comme le papier toilette ou le savon. L'application des mesures de prévention, dont le lavage des mains, est indispensable pour se protéger de l'épidémie en cours. Une situation de pénurie ne doit pas se produire d'une façon générale, ni particulièrement pendant cette période, car elle constituerait un danger pour les élèves et les personnels des établissements. Elle le questionne sur l'aide que peut apporter le Gouvernement aux collectivités locales - mairies, départements et régions - en cette période d'urgence pour assurer un approvisionnement suffisant en produits d'hygiène et garantir la sécurité des élèves et des professeurs.

Données clés

Auteur : [Mme Maud Petit](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28604

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2913

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)